

# La journée du moine

Dans les abbayes et monastères bénédictins, c'est la règle de saint Benoît qui organise la vie des moines.

## REGLE DE SAINT BENOIT



C'est un règlement rédigé au VI<sup>e</sup> siècle par Benoît de Nursie, dans le monastère italien du Mont-Cassin. La Règle détaille la vie monastique et l'organisation quotidienne d'une abbaye ou d'un monastère. Elle eut une grande influence dans l'Occident médiéval, utilisée par les moines bénédictins et cisterciens. Elle est toujours utilisée de nos jours.

*Bénédictin en prière, Livre des Evangiles, 15e s., Amiens, Bibliothèque municipale  
Les moines bénédictins sont reconnaissables à leur robe de bure sombre.*

*Ora et labora* sont les mots d'ordre de la Règle : le travail manuel (agricole) et le travail intellectuel (prière, copie des manuscrits, méditation) sont les bases de la vie des moines.

*Extraits :*

### GARDER LE SILENCE

*Les plaisanteries, les paroles inutiles et qu'on dit seulement pour faire rire les autres, nous les condamnons partout et pour toujours ! Et nous ne permettons pas au disciple d'ouvrir la bouche pour ces paroles-là !*

### LES FAUTES GRAVES

*Le frère qui est coupable d'une faute grave sera privé à la fois du réfectoire et de l'oratoire.*

## LA JOURNEE TYPE DU MOINE BENEDICTIN

- **Temps de prière**

La journée est rythmée par les heures de prière, qu'on appelle les *heures canoniales*, car imposées par les textes de l'Eglise (canons).

Au nombre de huit, elles règlent la vie monastique. Les moines récitent des textes de prières (notamment des psaumes, tirés de la Bible) durant environ 30 minutes à 1 heure, tous les jours et à chacun de ces moments.

- **matines** (étymologiquement « milieu de la nuit)
- **laudes** (souvent réunies avec matines)
- **prime** (première heure solaire)
- **tierce** (3<sup>ème</sup> heure solaire)
- **sixte** (6<sup>ème</sup> heure solaire)
- **none** (9<sup>ème</sup> heure solaire)
- **vêpres**
- **complies**

- **Temps de travail**

Les bénédictins doivent aussi travailler pour subvenir à leurs besoins matériels. Ils vont donc être paysans mais aussi artisans ; pour ces travaux manuels ils sont aidés par des frères convers ou frères laïcs ou frères servants. Les terres mises en valeur proviennent de dons faits par le moine à l'entrée dans le couvent mais aussi des laïcs. Une partie du temps est consacrée à la copie des manuscrits, une autre aux travaux agricoles.

- **Emploi du temps**

Heure	Activité	Lieu
1h-2h	<b>Matines</b>	Eglise
2h-3h30	Repos	Dortoir
3h30-4h30	<b>Laudes</b>	Eglise
4h30-6h	Repos	Dortoir
6h-6h30	<b>Prime</b>	Eglise
6h30-7h	Réunion quotidienne	Salle capitulaire
7h-9h	Travail (agricole, artisanal, copie de manuscrit)	Dans ou autour de l'abbaye
9h-9h30	<b>Tierce</b>	Eglise
9h30-11h30	Travail (agricole, artisanal, copie de manuscrit)	Dans ou autour de l'abbaye
11h30-12h30	<b>Sexte</b>	Eglise
12h30-13h	Déjeuner	Réfectoire
13h-15h	Repos	Dortoir
15h-15h30	<b>None</b>	Eglise
15h30-18h	Travail (agricole, artisanal, copie de manuscrit)	Dans ou autour de l'abbaye
18h-18h30	<b>Vêpres</b>	Eglise
18h30-19h	Dîner	Réfectoire
19h-19h30	Méditation	Cloître
19h30-20h	<b>Complies</b>	Eglise
20h-1h	Repos	Dortoir

